



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le 15 décembre 2009, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2009, s'est réuni à la Maison dans la Vallée, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE POULAIN, Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'AVON (Seine-et-Marne)

Date d'affichage : 9 décembre 2009

PRESENTS : Jean-Pierre LE POULAIN, Claude DEZERT, Béatrice RUCHETON, Marc LEMEREZ, Jean-Paul GRANDIÈRE, Pierre VAISSIERE, Claudine BLOC, Raoul VANDENHERREWEGHE, Monique FERRALI, Geneviève ARNAUD, Louise TISSERAND, Jean-Claude PAYLOT, Jean-Marie MONROY, Marie-Christine MATTHEY, Philippe DOUAY, Béatrice D'ORNANO, Véronique CLERVIL, Pascal DIAS, Marie-Charlotte NOUHAUD, David THIRION, Julien CHABROUT, Eric PIERRE, Richard LEVEC, Marie-Françoise OLIVIER, Geneviève TABOUREL, Lamia KORT, Dimitri BANDINI, André VOISIN, Jean-Marc MESSE, James GAULON.

REPRÉSENTÉE : Marie-Caroline GUYOU-KREIS par Marc LEMEREZ

ABSENTES : Nathalie RIBET, Jean-Michel SCHARR

Etaient présents : 30

Etait représenté : 01

Etaient absents : 02

N° 2009 – 103 – REVISION DES TARIFS DE REGIE TECHNIQUE A LA MDLV

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L.2121-29,
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs pour les prestations de régie technique et studio,
VU l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2009,
VU l'avis favorable de la Commission de Finances qui s'est tenue le 7 décembre 2009

Entendu le rapporteur en son exposé,
sur proposition du Maire,

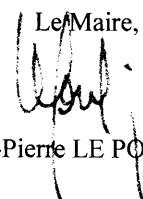
Après en avoir débattu en séance, A LA MAJORITE (2 CONTRE : Mme KORT et Mr BANDINI)

- ADOPTE les tarifs pour les prestations de régie technique et studio comme suit à compter du 1^{er} janvier 2010 :

PRESTATION	tarifs avonnais	tarifs extérieurs
IMPLANTATION (Son, lumière, effets...)		
REGLAGE / BALANCE	248,05 €	980,92 €
FILAGE LUMIERE (avec ou sans comédiens)		
PETIT MONTAGE (Conférence, Exposition...)	56,37 €	225,50 €
REPETITION(S) avec Régisseur	56,37 €	225,50 €
1 GENERALE avec Régisseur	47,35 €	191,67 €
1 ^{ère} REPRESENTATION	39,46 €	157,85 €
REPRESENTATION(S) supplémentaire(s)	28,18 €	112,75 €
REALISATION BANDE SON - MUSIQUE (source CD)	22,55 €	78,92 €
CD supplémentaire ou copie	4,51 €	15,78 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits, pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire,
compte-tenu de la réception en sous-préfecture le **24 DEC. 2009**
et de la publication le
Jean-Pierre LE POULAIN

Le Maire,

Jean-Pierre LE POULAIN